

Burundi : Le président Nkurunziza interdit aux femmes de battre le tambour

@rib News, 25/10/2017 Source PrÃ©sidence « Il est strictement interdit aux personnes de sexe fÃ©minin de battre tambour. En accompagnement au jeu du tambour, elles peuvent nÃ©anmoins exÃ©cuter les danses folkloriques », annonce un dÃ©cret prÃ©sidentiel datÃ© du 20 octobre 2017 et rendu public mercredi, portant rÃ©glementation de lâ€™exploitation du tambour aux niveaux national et international. [Photo : Des femmes en train de battre du tambour. Une image qui, au Burundi, appartiendra bientÃ´t au passÃ©.]

En outre, « Toute exhibition d’une troupe de tambourinaires en dehors des cÃ©rÃ©monies officielles, requiert lâ€™autorisation du Ministre ayant la culture dans ses attributions. Lâ€™autorisation du Ministre est notamment exigÃ©e lors des cÃ©rÃ©monies mariage, de dot, de naissance, de remise de diplÃ´me ou toute festivitÃ© Ã caractÃ©re social », selon le mÃªme dÃ©cret signÃ© par le Chef de lâ€™Etat, Pierre Nkurunziza. Lire lâ€™intÃ©gralitÃ© du DÃ©cret

Ã

Ã

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});